



La gestion des autoroutes passera sous l'autorité du gendarme du rail, l'Araf (Macron)

PARIS, 13 novembre 2014 (AFP) –

Le ministre de l'Economie Emmanuel Macron a annoncé jeudi au Sénat vouloir "étendre les compétences de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) aux transports routiers", et notamment pour veiller sur la gestion des autoroutes par les sociétés concessionnaires.

Constatant que "la privatisation des autoroutes s'est faite dans de biens mauvaises conditions pour nos concitoyens en termes de prix d'une part et en termes de tarifs d'autre part", le ministre de l'Economie a annoncé, interrogé par le sénateur (PS) Philippe Kaltenbach, qu'il proposera d'"étendre les compétences de l'autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) aux transports routiers".

Emmanuel Macron fera cette proposition "dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité", et a précisé qu'il s'agira pour l'Araf de "créer les conditions de la transparence pour l'exercice des contrats, pour les tarifs d'une part mais aussi pour les travaux faits d'autre part". L'Autorité de la concurrence, lors de la présentation de son rapport le 18 septembre, avait constaté que les formulations des contrats de concession barraient dans les faits la voie à des baisses de prix, même en cas de déflation.

"Une dynamique tarifaire qui a été largement supérieure à l'inflation, 25% en 10 ans", a encore relevé Emmanuel Macron devant les sénateurs. Le ministre de l'Economie avait déjà pointé du doigt la situation de "rente" des sociétés autoroutières, dénoncée par l'Autorité de la concurrence.

"Nous allons mettre beaucoup plus de pression sur les sociétés d'autoroutes. Ce ne sont pas des mots. Une autorité de régulation, un gendarme, qui agit déjà sur certains transports va étendre ses compétences", avait-t-il déjà annoncé le 8 novembre dans un entretien diffusé sur M6.

L'Araf a en charge de veiller au bon fonctionnement du service public et "des activités concurrentielles au bénéfice des usagers et des clients des services de transport ferroviaire. Elle veille notamment à l'accès sans discrimination des entreprises ferroviaires au réseau ferré", précise-t-elle sur son site.